

ATTESTATION DE MANDAT – IOBSP

TITULAIRE DU MANDAT :

Dénomination ou Nom et prénom(s)

SIREN ou Numéro ORIAS

Conformément à l'article L. 519-3-4 du Code monétaire et financier, lorsqu'il agit pour le compte de l'entreprise mandante ci-après dénommée, notamment en application d'un mandat qui lui a été délivré, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle du titulaire du mandat sont couvertes par la personne pour le compte de laquelle il agit ou par laquelle il est mandaté.

ENTREPRISE/PERSONNE MANDANTE :

DENOMINATION
DU SIGNATAIRE :

SIREN ou Numéro ORIAS

QUALITE DE L'ENTREPRISE SIGNATAIRE	NATURE DU MANDAT DELIVRE
<input type="checkbox"/> Etablissement de crédit	<input type="checkbox"/> Mandataire <u>non exclusif</u> en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP) <input type="checkbox"/> Mandataire <u>exclusif</u> en opérations de banque et en services de paiement (MOBSPL)
<input type="checkbox"/> Société de financement	
<input type="checkbox"/> Etablissement de paiement	
<input type="checkbox"/> Etablissement de monnaie électronique	
<input type="checkbox"/> Entreprise d'assurance (exerçant dans le cadre de ses activités de prêts)	
<input type="checkbox"/> Société de gestion (exerçant dans le cadre de ses activités de gestion de FIA)	
<input type="checkbox"/> Intermédiaire en financement participatif	<input type="checkbox"/> Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)
<input type="checkbox"/> Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)	
<input type="checkbox"/> Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSPL)	
<input type="checkbox"/> Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP)	

ACTIVITE(S) EXERCEE(S) DANS LE CADRE DU MANDAT :

- Fournitures de services de paiement (article L. 314-1 du code monétaire et financier)
- Crédit à la consommation (articles L. 312-1 et suivants du code de la consommation)
- Regroupement de crédits (articles L. 314-10 et suivants du code de la consommation)
- Crédits immobiliers (articles L. 313-1 et suivants du code de la consommation)
- Prêts viagers hypothécaires (articles L. 315-1 et suivants du code de la consommation)
- Autres activités : _____

Nom et qualité du représentant de l'entreprise signataire :

Fait à

Le

Signature et Tampon de l'entreprise/personne mandante :